

Coût total de la formation : 6 251 €

Frais de dossier : 30 €

Coût horaire de la formation : 9,50 €

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation et donne accès à des financements : nous consulter.

Dates d'inscription et de sélection

• Sélection initiale :

- **Date limite de dépôt de dossier :**
Lundi 30 Janvier 2017
- **Vérification des Exigences Préalables :**
Jeudi 9 Février 2017
- **Epreuves écrites et orales :**
Jeudi 16 Février 2017

Horaires de la formation

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Informations complémentaires

Planning détaillé et dossier d'inscription :

www.trajectoire-formation.com

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

christophe.formentel@trajectoire-formation.com

ou Tél. 03 81 96 70 92

Venir à la Fédération des Œuvres Laïques :

- Depuis la gare SNCF de Vesoul : 5 minutes à pied
- Depuis la mairie de Vesoul : 10 minutes à pied

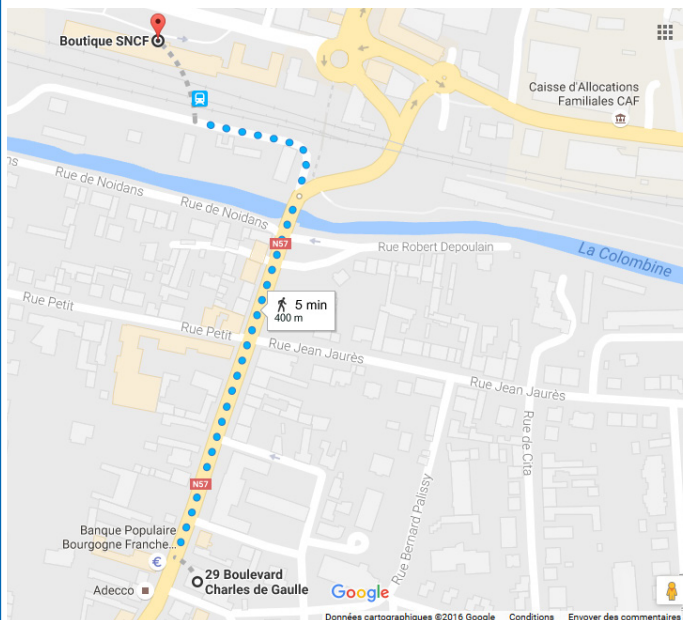
Formation proposée par :



en partenariat avec :

la ligue de
l'enseignement

FOL DE HAUTE-SAÔNE



Formation proposée avec le concours de :

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

M pays de
montbéliard
AGGLOMÉRATION



l'Europe
songage
en
Franche-Comté
avec le FSE

Conception : Service Communication de Trajectoire Formation

Formation **BPJEPS**
Nouvelle formule en 4 UC



Animateur professionnel

Spécialité "Animateur"
Mention "Loisirs tous Publics"

SPÉCIAL SALARIÉS

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de
l'Éducation Populaire et du Sport
homologué de niveau IV (Baccalauréat)

Formation en alternance

Du 6 Mars 2017 au 23 Novembre 2018

A Vesoul

FORMATION

TRAJECTOIRE

Objectifs

La formation BPJEPS prépare au métier d'animateur professionnel et/ou assurant la fonction de directeur d'ACM.

Le diplôme qualifie l'animateur polyvalent qui travaille auprès de publics diversifiés. L'animateur titulaire du BPJEPS est autonome dans son action et responsable des projets d'animation qu'il conduit.

Qui peut accéder à la formation ?

Prérequis :

Justifier de 200 heures d'animation de groupe (à titre professionnel ou bénévole)

ou l'un des diplômes suivants :

- BAPAAT,
- CQP animateur périscolaire,
- BAFA,
- BAFD,
- Bac Professionnel Service de Proximité et Vie Locale,
- Bac Professionnel Agricole,
- Brevet Professionnel du Ministère de l'Agriculture,
- BPJEPS.

Dans tous les cas, être titulaire du PSC I (ou équivalent)

Quelles sont les épreuves d'admission en formation ?

L'admission en formation est décidée à l'issue de :

- la sélection préalable : un entretien sur la base du dossier établi par le candidat retraçant son expérience et explicitant ses motivations,
- la sélection complémentaire : une étude de cas (épreuve de 2h30 sur table) et un entretien.

En concertation avec les acteurs du champ, l'organisation de cette formation a été adaptée aux attentes et contraintes ; avec notamment une durée portée à 21 mois, à raison d'une semaine par mois en moyenne en centre de formation planifiée hors vacances scolaires.

Contenus

658 h (94 jours) en centre de formation

658 h (94 jours) dédiées à la formation pratique

La progression pédagogique s'articule autour des 4 modules suivants, en lien avec le stage pratique :

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

En centre :

- connaître les différents publics et leurs caractéristiques,
- connaître et maîtriser les outils et supports de communication,
- comprendre le fonctionnement d'une structure.

En structure :

- connaître les publics de sa structure,
- connaître les écrits professionnels et les modes de communication avec les publics,
- Participer au fonctionnement de la structure

UC2 – Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

En centre :

- comprendre la méthodologie de projet,
- concevoir un projet d'animation.

En structure :

- connaître les publics de sa structure,
- comprendre le projet de la structure,
- associer l'équipe et le(s) public(s) au projet d'animation,
- conduire et évaluer un projet d'animation en lien avec le projet de la structure.

UC3 – Conduire une action d'animation dans le champ du "Loisirs Tous Publics" et de direction d'Accueil Collectif de Mineur (ACM)

En centre :

- connaître la réglementation Jeunesse et Sports,
- comprendre ce qu'est un projet éducatif et un projet pédagogique,
- intégrer le concept d'Education Populaire dans un ACM.

En structure :

- concevoir un projet pédagogique partagé avec l'équipe pédagogique,
- encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM,
- prendre en compte le public dans le cadre d'un ACM.

UC4 – Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du "Loisirs Tous Publics"

En centre :

- maîtriser des techniques d'animation correspondant à différents publics,
- maîtriser les démarches pédagogiques et postures professionnelles adaptées à différents publics.

En structure :

- observer, mener et analyser des séances d'animation,
- écrire des fiches de séance en lien avec le public et son environnement.